

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3680

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Autres désignations commerciales

1-alpha-Hydroxy-cholecalciferol-d6

(1R,3S,Z)-5-((E)-2-((7aR)-7a-methyl-1-((R)-7,7,7-trideutero-6-

(trideuteromethyl)heptan-2-yl)dihydro-1H-inden-4(2H,5H,6H,7H,7aH)-ylidene)ethylidene)-4-methylenecyclohexane-1,3-diol

Nom de la substance: 1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

N° CAS: 1202494-11-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique de laboratoire. Fabrication de la substance.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Limites d'utilisation: Substance pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Iris Biotech GmbH	
Rue:	Adalbert-Zoellner-Straße 1	
Lieu:	D-95615 Marktredwitz, Germany	
Téléphone:	+49 9231 97121 0	Téléfax: +49 9231 97121 99
E-mail:	info@iris-biotech.de	
Interlocuteur:	Health & Safety Department	Téléphone: +49 9231 97121 0
E-mail:	sds@iris-biotech.de	
Internet:	www.iris-biotech.de	
Service responsable:	Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)89 19240 (CENTRE ANTIPOISON München: 24 h)
numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 1; H300

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H300 Mortel en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264 Se laver Mains soigneusement après manipulation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3680

Page 2 de 12

P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un lieu d'élimination approuvé.

Conseils supplémentaires

Attention - Substance non encore testée complètement.

2.3. Autres dangers

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances
Caractérisation chimique

1-alpha-Hydroxy-cholecalciferol-d6

Formule: C27H38D6O2

Poids moléculaire: 406,67 g/mol g/mol

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1202494-11-8	1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)			100 %
	Acute Tox. 1; H300			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1202494-11-8		1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)	100 %
	par voie orale: DL50 = 0,44 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
 Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Traitement médical nécessaire. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Après contact avec les yeux

 Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
 Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Provoquer un vomissement si la victime est consciente. Appeler immédiatement un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Consultez un docteur.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3680

Page 3 de 12

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool.
Extincteur à sec. Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO_x).**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Porter un équipement de protection respiratoire. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr. Éviter absolument la formation de poussière et l'inhalation de poussière. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Empêcher d'autres fuites ou déversements si cela est possible en toute sécurité.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Recueillir sans poussière et stocker sans poussière. Balayer et pelleter. Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3680

Page 4 de 12

Autres informations

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Éviter la formation de poussière.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Des informations sur les mesures de protection sont disponibles dans la section 2.2.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

température de stockage: -20 °C

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
-	Poussières alvéolaires (locaux à pollution spécifique)	-	0,9		VME (8 h)	
-	Poussières totales (locaux à pollution spécifique)	-	4		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition


Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3680

Page 5 de 12

Contrôles techniques appropriés

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Combinaison de protection chimique complète, vêtements de protection antistatiques ignifuges. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Si, selon l'évaluation des risques, une protection respiratoire à épuration d'air est requise, un masque complet avec filtre à particules de type N100 (US) ou de type P3 (EN 143) doit être utilisé en plus des mesures techniques. Si le respirateur est la seule mesure de protection, utiliser un appareil respiratoire autonome avec un masque complet. Les appareils de protection respiratoire et leurs composants doivent être testés et approuvés conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (États-Unis) ou CEN (UE).

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

Empêcher d'autres fuites ou déversements si cela est possible en toute sécurité.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc/ blanchâtre
Odeur:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3680

Page 6 de 12

Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non applicable
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	non déterminé
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif. Aucune donnée disponible

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

non applicable

Durée d'écoulement:

non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Ce qui suit s'applique aux substances organiques inflammables et aux mélanges en général : Avec une répartition fine appropriée, en cas de tourbillonnement, un potentiel d'explosion de poussière peut généralement être supposé.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO_x).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3680

Page 7 de 12

Information supplémentaire

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Mortel en cas d'ingestion.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1202494-11-8	1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)				
	orale	DL50 mg/kg	0,44	Maus	

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

Autres informations

La substance est classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) no. 1272/2008 [GHS].

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3680

Page 8 de 12

Information supplémentaire

RTECS: Aucune donnée disponible

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Attention - Substance non encore testée complètement.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 2811

d'identification:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3680

Page 9 de 12

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
 (1-alpha-Hydroxy-cholecalciferol-d6)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

6.1

14.4. Groupe d'emballage:

I

Étiquettes:

6.1



Code de classement:

T2

Dispositions spéciales:

274 614

Quantité limitée (LQ):

0

Quantité exceptée:

E5

Catégorie de transport:

1

N° danger:

66

Code de restriction concernant les tunnels:

C/E

Transport fluvial (ADN)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2811

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Solides, toxiques, organiques, n.s.a. (1-alpha-Hydroxy-cholecalciferol-d6)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

6.1

14.4. Groupe d'emballage:

I

Étiquettes:

6.1



Code de classement:

T2

Dispositions spéciales:

274 614 802

Quantité limitée (LQ):

0

Quantité exceptée:

E5

Transport maritime (IMDG)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2811

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (1-alpha-Hydroxy-cholecalciferol-d6)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

6.1

14.4. Groupe d'emballage:

I

Étiquettes:

6.1



Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

0

Quantité exceptée:

E5

EmS:

F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Fiche de données de sécurité


conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3680

Page 10 de 12

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2811
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (1-alpha-Hydroxy-cholecalciferol-d6)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	I
Étiquettes:	6.1 
Dispositions spéciales:	A3 A5
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	Forbidden
Passenger LQ:	Forbidden
Quantité exceptée:	E5
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	666
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	673
IATA-Quantité maximale (cargo):	50 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Toxicité aiguë.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H1 TOXICITÉ AIGUË

Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3680

Page 11 de 12

Abréviations et acronymes

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë, catégorie de danger 1
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H300 Mortel en cas d'ingestion.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1-alpha-hydroxy-vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3680

Page 12 de 12